



# UFP

**Union des forces progressistes**

1999 Dandurand, Montréal, H2G 1Y8  
(514) 278-9014, sans frais 1-866-278-9014  
[www.ufp.qc.ca](http://www.ufp.qc.ca)

## ***MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LA QUALITÉ, L'ACCESSIBILITÉ ET LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS***

***FÉVRIER 2004***

**Coordination**

Magali Paquin

**Recherche et rédaction  
(en ordre alphabétique)**

Jean Bernatchez  
Antoine Casgrain  
Magali Paquin  
Martin Patenaude-Monette  
Jonathan Plamondon

**Résumé**

Pierre Dostie

**Correction**

Justine Léveque-Samoisette

**Mise en page**

Magali Paquin

## TABLE DES MATIÈRES

<b>AVANT-PROPOS</b>	3
A. L'UNION DES FORCES PROGRESSISTES (UFP)	3
B. L'UFP ET LA PROBLÉMATIQUE UNIVERSITAIRE	3
C. LE MÉMOIRE DE L'UFP SUR LA QUALITÉ, L'ACCESSIBILITÉ ET LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS	4
<b>INTRODUCTION : CONTEXTE ACTUEL ET ÉVOLUTION DES UNIVERSITÉS</b>	5
<b>1. LES ENJEUX LIÉS À LA QUALITÉ</b>	7
A. LA MISSION UNIVERSITAIRE	7
B. LES CHEMINEMENTS ÉTUDIANTS ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE	8
C. LA FORMATION	9
D. LES SERVICES AUX ÉTUDIANT·ES	10
Les bibliothèques	10
Les infrastructures	11
E. L'ENSEIGNEMENT	11
La primauté de la recherche sur l'enseignement	12
F. LA RECHERCHE	13
<b>2. LES ENJEUX LIÉS À L'ACCESSIBILITÉ</b>	16
A. LA GRATUITÉ SCOLAIRE	16
B. LE RÉGIME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES	18
Les critères d'admissibilité	19
Contribution de l'étudiant·e et contribution parentale	19
La dette étudiante	20
C. SYSTÈME DE SÉLECTION DES ÉTUDIANT·ES : LA COTE R	21
<b>3. LES ENJEUX LIÉS AU FINANCEMENT</b>	23
A. LES SOURCES DE FINANCEMENT	23
Les frais de scolarité	23
Les contrats de publicité et d'exclusivité	24
Les dons privés, les fondations et les fonds de dotation	25
Le partenariat	26
B. LE FINANCEMENT PUBLIC DANS LE CADRE D'UNE FISCALITÉ RENOUVELÉE	27
C. LA PLANIFICATION ET L'IMPUTABILITÉ	29
<b>CONCLUSION</b>	32

## AVANT-PROPOS

Dans cette section : (a) nous dresserons un bref portrait de notre parti politique; (b) nous énoncerons les principes de sa plate-forme au chapitre de la problématique universitaire; (c) nous précisons comment nous avons répondu à l'invitation qui nous a été adressée d'exposer notre point de vue sur les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec.

### A. L'UNION DES FORCES PROGRESSISTES (UFP)

L'Union des forces progressistes (UFP) est un parti politique québécois fondé en juin 2002, à la suite du rassemblement de personnes progressistes issues de divers horizons et du rapprochement de mouvements sociaux et de partis politiques progressistes. L'unité s'est construite sur le terrain. Elle a été ponctuée d'événements qui ont canalisé les énergies militantes et mené à l'unité organisationnelle au sein de l'UFP. L'UFP se présente donc comme un parti de gauche écologiste, féministe et altermondialiste pour qui l'État a toujours sa raison d'être en tant que promoteur de l'intérêt et du bien commun. Par conséquent, l'UFP est clairement en rupture avec l'idéologie néolibérale. La plate-forme politique du parti est résolument progressiste et propose des changements radicaux au sein de la société québécoise afin d'atteindre un idéal d'équité, de justice et de bien-être pour toutes et tous.

L'UFP souhaite faire de la politique autrement, ce qui se concrétise entre autres par une direction collective et la nomination de deux porte-parole (un homme et une femme), plutôt qu'un chef, afin de représenter le parti. Notons également le respect du droit de tendance et l'instauration de structures internes permettant une représentation paritaire des femmes et des hommes et encourageant les groupes d'affinités à se retrouver en sections, commissions ou entités politiques en faveur d'un enjeu particulier. L'UFP se présente comme « le parti des urnes et de la rue », au sens où il souhaite assurer aux revendications des mouvements sociaux un débouché sur le plan électoral.

### B. L'UFP ET LA PROBLÉMATIQUE UNIVERSITAIRE

Les choix de l'UFP sont induits par la « demande sociale », souvent latente mais parfois explicite, comme en font foi les actuels mouvements de résistance aux initiatives gouvernementales. Les choix de l'UFP sont aussi tributaires d'une longue tradition et d'un héritage légué par celles et ceux qui, avant nous, se sont préoccupés de la défense et de la promotion du bien commun.

La plate-forme qu'a proposée l'UFP aux élections d'avril 2003, au chapitre de la problématique universitaire, contient ces quelques éléments structurants :

- la promotion d'une approche globale en éducation basée sur des valeurs de coopération, de partage, de paix, de citoyenneté et de respect de l'environnement, visant le développement intégral de la personne comme citoyenne;
- la reconnaissance du droit à une éducation adéquate, accessible et adaptée aux besoins particuliers des étudiantEs;

- la gratuité de l'éducation universitaire, et le droit à l'éducation tout au long de la vie avec obligation de retour à la société;
- le refus des formations au service exclusif du marché ;
- l'élimination des mesures élitistes, compétitives et mal adaptées du système d'enseignement supérieur;
- l'adoption de mesures d'urgence en collaboration avec les associations étudiantes afin de juguler l'endettement étudiant.

Cette plate-forme est actuellement enrichie par les travaux de la Commission « Éducation » de l'UFP, de même que par les réflexions des membres de l'UFP-Campus, une branche du parti active au sein des établissements scolaires post-secondaires du Québec. Nous nous appuyons sur les revendications des associations étudiantes et des syndicats de salariéEs du milieu éducationnel, ainsi que sur plusieurs documents produits par eux ou par des chercheurEs et praticienNEs de l'éducation au cours des dernières années. Les positions de l'UFP reflètent donc en grande partie les idéaux de ces groupes et leur vision du développement de l'université. Ce sont, de notre point de vue, les personnes les plus aptes à définir leurs propres besoins.

### **C. LE MÉMOIRE DE L'UFP SUR LA QUALITÉ, L'ACCESSIBILITÉ ET LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS**

*Une autre université est possible!* Inspirés par le slogan du Forum Social Mondial, nous croyons qu'il est nécessaire et urgent de proposer « d'autres possibles », dans le secteur de l'éducation comme pour le Québec en entier. C'est là l'idée centrale qui caractérise le contenu de notre mémoire. Nous reprenons, pour l'essentiel, les enjeux sur lesquels la Commission nous a invités à nous prononcer, en y ajoutant des éléments que nous considérons d'une grande importance. L'introduction propose par ailleurs une mise en contexte qui situe l'enseignement supérieur dans le cadre de l'affirmation grandissante du paradigme néolibéral, à la fois dans les discours et les actions des gouvernements. La conclusion insiste sur le fait que l'enseignement supérieur n'est pas une marchandise, mais un droit.

C'est d'ailleurs une bonne chose de savoir que, dans le cadre de cette Commission, le gouvernement libéral du Québec « n'entend pas d'emblée avancer des hypothèses ou proposer des scénarios sur les modèles à privilégier » et qu'il « souhaite un débat large et ouvert ». Les événements du mois de décembre 2003 auraient pu, à tort bien sûr, nous laisser croire le contraire. Et comme le gouvernement « ne présume pas des réponses possibles », nous estimons qu'il va de soi que les décisions qui résulteront de cette Commission reflèteront les attentes des personnes les plus directement impliquées dans l'éducation universitaire, soit les étudiantEs et les salariéEs. L'arrière-goût néolibéral du document de consultation ne devrait pas, par conséquent, nous inquiéter outre mesure...

## INTRODUCTION : CONTEXTE ACTUEL ET ÉVOLUTION DES UNIVERSITÉS

En organisant cette Commission sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, le gouvernement québécois permet de rendre compte publiquement de l'éducation supérieure au Québec. Elle s'ouvre avec la possibilité d'un réinvestissement significatif, promis en campagne électorale par le parti actuellement au pouvoir. Le fait de parler d'un réinvestissement ne doit pas occulter les causes et les conséquences des coupures des années passées. Bien qu'ignoré par le document de consultation, nous tenons à présenter le contexte politique, national et international, qui mine la qualité, l'accessibilité et le financement adéquat des universités.

Bien que l'éducation soit l'affaire de chaque État, les politiques des différents gouvernements à l'échelle mondiale, tant dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) que dans les pays en développement, tendent vers les mêmes objectifs. À l'ère du libre-échange et de la globalisation économique, la majorité des dirigeants du secteur politique et du secteur privé misent sur des politiques *néolibérales* sensé favoriser l'enrichissement dans un contexte de marché international. Toutefois, ce qui s'ensuit n'est pas l'enrichissement collectif, mais l'enrichissement d'une minorité et une dilution des programmes sociaux.

Plusieurs modèles d'université se sont succédés dans les deux derniers siècles, inspirés de différents idéaux. Au XIX<sup>e</sup> siècle, le modèle anglais d'université, caractérisé par la *liberal education*, déconsidérât le savoir utilitaire et faisait la promotion du libre épanouissement des esprits. Au même moment, le modèle allemand a permis la combinaison de l'enseignement et de la recherche dans la perspective de la quête désintéressée du savoir et de l'élaboration de la pure science. Une autre conception, hybride de ces deux genres mais les transgressant au chapitre de l'utilitarisme, s'est développée au XX<sup>e</sup> siècle, principalement aux États-Unis. Cette conception n'est pas aussi bien définie que les précédentes : elle évolue plutôt au rythme des conjonctures pour s'adapter aux contraintes et aux opportunités du moment et du lieu. Cette conception n'est plus exclusivement américaine mais maintenant mondiale. Le concept de *multiuniversity* la caractérise : un univers fractionné en de multiples entités concurrentes au plan de l'obtention des ressources (départements, facultés, corporations). Le concept d'*entrepreneurial university* la caractérise aussi : les impératifs économiques sont devenus la référence absolue. Ce modèle, en plein épanouissement au Québec, reflète l'adaptation des universités aux règles et aux pratiques de la rentabilité économique associées au néolibéralisme.

Comme dans les autres secteurs de la société, le but principal visé par les gouvernements avec la refonte du système éducatif est la compétitivité économique. Les documents de l'OCDE soutiennent particulièrement le modèle d'entreprise en éducation supérieure : on y affirme que le savoir est le principal « moteur économique ». De son côté, le Fonds monétaire international (FMI), en appliquant des plans d'austérité budgétaire dans les pays en développement, a favorisé le désengagement de l'État et l'émergence en éducation d'un marché privé libéralisé. De cette façon, le système d'éducation de chaque pays devrait se soumettre aux impératifs du marché économique et permettre aux étudiantEs d'acquérir des compétences rentables. Ainsi, les universités tendent vers une production de compétences exigées par les entreprises et la formation du « capital humain ». Elles délaissent alors la culture générale, les fondements de la connaissance et les disciplines jugées moins utiles (comme la philosophie, l'histoire, les lettres et les arts) pour servir les besoins des entreprises en termes d'emplois et de formations.

Les impératifs économiques du marché auxquels on accorde de plus en plus d'importance ont aussi plusieurs effets sur la recherche. Le système de recherche et d'innovation a évolué rapidement au cours des dernières années, influencé par des politiques néolibérales qui ont consacré son caractère instrumental. De nos jours, la recherche vise essentiellement l'innovation technologique, c'est-à-dire la création et la commercialisation de nouveaux produits, ainsi que le développement de nouveaux procédés ou de nouvelles approches qui améliorent l'organisation et la production. Dans ce contexte, les universités, qui voient leur financement public baisser de plus en plus, se tournent vers le financement privé, ce qui les rapproche de la vision entrepreneuriale et les éloigne de leur véritable mission. Dépendantes de ce financement, les universités renoncent à la recherche fondamentale, essentielle au développement de la science et à l'origine des grandes découvertes, au profit de la demande en recherche du secteur privé et des besoins à court terme de l'entreprise.

Toujours inspirés par le néolibéralisme, plusieurs réclament aussi la *libéralisation* du marché de l'éducation. En effet, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) tente de déréglementer le commerce des services. L'Accord général sur le commerce des services (AGCS), signé au sein de l'OMC en 1994, doit consacrer le 1er janvier 2005 une vague de libéralisation de tous les services : santé, éducation, eau, transports, culture, banque, poste, télévision, tourisme, sécurité, etc. Cette libéralisation diminuera le contrôle de l'État sur l'éducation supérieure, permettant aux entreprises privées d'offrir des services éducatifs au même titre que celui-ci. Les entreprises œuvrant dans le domaine de la formation, des systèmes en lignes spécialisés en éducation, des multimédias et de l'informatique observent leurs possibilités d'affaire dans le gigantesque marché de l'éducation, estimé à 2000 milliards \$ américains par l'UNESCO. Une fois l'AGCS appliqué en éducation, le développement d'universités privées va-t-il prendre de l'ampleur au Québec et au Canada? Il existe déjà plus d'un millier de ces universités dans le monde, ces universités qui font payer le « prix du marché » à leurs « clientEs ». D'ailleurs, nous questionnons le concept même de « clientèle étudiante », lequel repose sur un rapport marchand. L'acte d'enseigner et celui d'apprendre n'ont rien à voir avec le jeu de l'offre et de la demande. En outre, la hausse des frais de scolarité, encore en débat au Québec, emboîterait le pas d'une éducation libéralisée, dont le coût serait fixé par l'offre de cours et la demande des étudiantEs.

C'est dans ce contexte qu'il faut aborder la qualité, l'accessibilité et le financement des universités. Un contexte inquiétant dans lequel l'indépendance des universités, qui recherchent leur financement de plus en plus du côté du secteur privé pour remplacer les fonds publics manquants, peut être sérieusement remise en doute. La publicité, les commandites, les contrats d'exclusivité et le financement privé de la recherche contraignent les universités à s'éloigner de leur mission première et les obligent à satisfaire de plus en plus les intérêts de leurs nouveaux bailleurs de fonds. C'est sans parler du risque de libéralisation du « marché » de l'éducation qui entraînerait une dérive encore plus grande des universités.

*Le Québec doit affirmer sans nuance le caractère public de l'éducation, et s'opposer aux traités internationaux encourageant la déréglementation et la privatisation des services publics : l'ALÉNA, la ZLÉA et l'AGCS.*

## 1. LES ENJEUX LIÉS À LA QUALITÉ

Dans cette section, nous aborderons les enjeux de la qualité en précisant : (a) la nature souhaitable de la mission universitaire; (b) les cheminements étudiants et l'insertion professionnelle; (c) la formation; (d) les services; (e) l'enseignement; (f) la recherche.

### A. LA MISSION UNIVERSITAIRE

La mission universitaire ne s'apprécie, selon nous, qu'au travers un prisme révélant certains choix philosophiques. L'humanité s'actualise dans sa triple dimension *individu-société-espèce*<sup>1</sup>: il s'agit là d'une façon pertinente de poser le problème de la définition de la mission universitaire.

- La finalité relative à *l'individu* vise la production et la diffusion d'un savoir utile individuellement, permettant à chacun de comprendre le monde, de développer son potentiel et de se réaliser.
- La finalité relative à *la société* a trait à la production et à la diffusion d'un savoir utile collectivement, permettant de servir le bien commun et de qualifier les personnes aux professions.
- La finalité relative à *l'espèce* relève d'une double logique : (a) l'université conserve et ritualise un héritage collectif (permettant de préserver les acquis); (b) mais l'université régénère et génère du savoir (savoir-faire et savoir-être) et de la culture qui vont s'intégrer à cet héritage collectif pour le remodeler (permettant de questionner les acquis et d'en générer de nouveaux).

Or, force est de constater que le marché est actuellement le vecteur qui oriente et conditionne les choix de gestion, à l'université comme au gouvernement. L'UFP s'oppose au modèle néolibéral et à sa conception de l'université, économiste à l'excès. Nous croyons que c'est l'être humain (individu, société, espèce) qui devrait être ce vecteur. L'État québécois, comme les autres États nationaux, devrait avoir la possibilité de faire les choix qui vont dans le sens du bien commun et de l'intérêt de l'ensemble de sa population.

Les modèles d'université sont légion. Nous n'avons toutefois pas relevé dans l'histoire des universités ou dans un quelconque espace national un âge d'or ou une forme achevée qui nous inciterait à dire : voilà ce que devrait être l'université! Il nous appartient donc, collectivement, d'inventer cette université « ici et maintenant ». C'est pourquoi nous proposons un modèle plus universel au plan des finalités, qui s'articule autour des quatre fondements de l'éducation :

- *apprendre à connaître* vise moins l'acquisition de savoirs répertoriés et codifiés que la maîtrise des instruments de la connaissance;
- *apprendre à faire* est lié à la question de la formation professionnelle, dans un contexte où l'évolution des professions n'est plus prévisible;
- *apprendre à être* vise l'objectif que chacun puisse exercer son libre jugement critique et épanouir ses talents afin de rester maître de son destin;

- *apprendre à vivre ensemble* implique finalement la prise de conscience de la diversité de l'Humanité, mais aussi celle des similitudes et de l'interdépendance de tous les êtres humains, dans un monde menacé.<sup>2</sup>

Cette conception, inspirée notamment par l'UNESCO, suppose de se diriger vers un futur souhaitable où aucun talent, tel un trésor caché, ne devrait être perdu. L'UFP entend contribuer à la définition et à la réalisation de ce futur souhaitable, « ici et maintenant ».

*L'UFP croit en la fonction émancipatrice de l'université : les savoirs (savoir-faire et savoir-être) qui y sont développés et enseignés peuvent permettre de rendre notre société et le monde meilleurs, plus justes. En conséquence, l'université devrait être l'instrument qui permettra aux Femmes et aux Hommes d'ici et d'ailleurs de maîtriser leurs environnements naturels et culturels en vue de la définition et de la réalisation d'un futur caractérisé par le mieux-être du plus grand nombre et le développement humain.*

## B. LES CHEMINEMENTS ÉTUDIANTS ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Les raisons qui motivent ou non unE étudiantE à poursuivre et compléter ses études universitaires sont évidemment nombreuses et complexes. La question de l'accessibilité aux études, dont il sera traité plus loin, est un élément incontournable de la réflexion sur le sujet. Mais celle de la qualité est également fondamentale. Avant de correspondre à un quelconque sentiment d'appartenance à leur université, la rétention des étudiantEs dépend grandement de l'intérêt que ceux-ci développent par rapport à leurs études. Cet intérêt est stimulé par certains éléments dans lesquels les universités ont dû passer la cisaille, faute d'un financement public adéquat. Certains d'entre eux, comme l'encadrement des étudiantEs par les professeurEs ou les services offerts, seront étudiés dans les sections suivantes. Peu importe le regard posé sur le système d'éducation, nous estimons qu'il devrait y avoir consensus autour de l'idée que nos universités ont besoin d'un réinvestissement massif si elles veulent conserver le degré de qualité en formation et en recherche qui a fait leur renommée depuis la réforme inspirée du *Rapport Parent* des années 1960.

Il est vrai que l'intérêt qu'ont les étudiantEs quant à leur réussite scolaire est lié à la perspective d'obtenir un emploi intéressant et bien rémunéré. Or, de plus en plus de diplôméEs se retrouvent avec des emplois précaires et sous-payés, considérant les compétences acquises. Au-delà du taux de placement, il est nécessaire d'observer le type d'emploi qu'occupent aujourd'hui les diplôméEs universitaires. Le *Conseil permanent de la jeunesse* souligne, dans le cadre d'une étude sur l'emploi atypique chez les jeunes, que ceux-ci sont considérés comme une « main-d'œuvre à bas prix, compétente et jetable ».<sup>3</sup> Le passage de la formation à l'emploi est moins facile qu'auparavant : le taux de placement des titulaires d'un baccalauréat dans le cadre d'un emploi permanent et à temps plein a chuté de 75,2 % à 50,5 % entre 1982 et 1997. L'insertion en emploi pour les diplôméEs du premier cycle se traduit souvent par des emplois atypiques et habituellement précaires, augmentant le risque d'exclusion professionnelle et sociale. Le salaire moyen des jeunes a lui aussi baissé suite à la réduction du nombre d'heures de travail et d'un taux horaire inférieur.

Même si faire des études universitaires accroît les possibilités « d'avoir un bon job », cela n'assure pas nécessairement un bon emploi, ni même un emploi tout court. Et ce, d'autant plus que le gouvernement actuel vient tout juste d'approuver une loi favorisant la sous-traitance et menaçant les conditions de travail des travailleuses et travailleurs.

*La qualité de la formation, des services offerts et de l'encadrement est primordiale pour ce qui est de la persévérance et de la réussite des étudiantEs universitaires. Selon l'UFP, l'État devrait d'abord assurer la sécurité d'emploi et de bonnes conditions de travail s'il désire réellement « améliorer l'insertion sociale et professionnelle des diplôméEs ».*

## C. LA FORMATION

L'université est au cœur d'un ensemble de champs sociaux, politiques et économiques qui se chevauchent. La formation universitaire subit leur influence et il serait impensable de songer à s'en soustraire. Nous pouvons par contre nous prémunir contre certaines influences considérées comme incompatibles avec les missions et les finalités des universités. En ce sens, nous sommes inquiets du fait qu'un courant idéologique, en l'occurrence le néolibéralisme, imprègne la quasi-totalité du campus universitaire, en passant du mode de gestion préconisé jusqu'au discours résigné ou complaisant de certainEs professeurEs, sans qu'il n'y en ait remise en cause sérieuse.

L'UFP souhaite que l'université soit un lieu de débats favorisant l'émancipation citoyenne par le développement de l'esprit critique. Lorsqu'une idéologie, peu importe laquelle, teinte avec une telle intensité toutes les facettes d'un centre névralgique de la transmission des savoirs, il y a lieu de s'inquiéter. Ce qui s'avère le plus important de critiquer est souvent ce qui appert aller de soi.

D'autre part, nous sommes entrés, depuis quelques années, dans une période marquée par des phénomènes mondiaux desquels l'université ne peut se soustraire. Il est vrai que la mondialisation pose aujourd'hui de nouveaux défis, mais ceux-ci ne se bornent pas à des problématiques économiques. Le dialogue entre cultures est aujourd'hui une nécessité qui ne se limite pas à la maîtrise d'une langue étrangère, mais qui s'élargit au vaste paysage de la compréhension et du respect des diversités culturelles. Alors que nous plongeons dans la société des savoirs, il nous semble impensable d'ignorer les interrogations liées à l'épistémologie de la connaissance, à l'éthique, à la diversité culturelle et à la cohésion sociale.

Il existe également une frontière marquée entre le monde des sciences appliquées et celui des sciences fondamentales que nous gagnerions toutes et tous à voir s'atténuer. L'application d'une découverte prend parfois le pas sur ses *conséquences*, la réflexion éthique étant ainsi subordonnée au « progrès » de la science.

Afin d'éviter que « le dialogue interculturel » ne soit qu'un slogan creux masquant l'hégémonie réelle des pays dits développés, afin de faire le pont entre des sciences où l'hyperspécialisation étouffe toute possibilité de vision globale, il pourrait être envisagé de rendre obligatoire une formation / réflexion sur les fondements et implications de chaque discipline. Ceci pourrait prendre la forme d'une réflexion philosophique in-

cluse au cheminement universitaire de chaque étudiantE en fonction de son domaine d'études. Nous pourrions ainsi franchir une étape de plus pour atteindre les idéaux d'*apprendre à connaître, d'apprendre à être et d'apprendre à vivre ensemble*, piliers de la mission universitaire trop souvent chancelants.

*L'UFP croit que les universités devraient jouer un rôle primordial pour favoriser le développement de l'esprit critique, l'ouverture au monde et la sensibilité éthique chez les étudiantEs. La formation obligatoire devrait tenir compte de ces objectifs.*

## D. LES SERVICES AUX ÉTUDIANTES

Les services offerts aux étudiantEs ont eux aussi diminué considérablement au cours des dernières années. Que l'on observe l'état des locaux ou leur disponibilité, le renouvellement des volumes en bibliothèque ou le matériel en laboratoire, le constat est inquiétant. Ces éléments ont pourtant un impact direct sur la qualité de l'apprentissage et devraient être traités comme prioritaires. Encore une fois, l'urgence d'un refinancement se fait criant. Nous examinerons ici plus en détail deux problématiques nous paraissant primordiales, soit les bibliothèques et les infrastructures des universités.

### LES BIBLIOTHÈQUES

S'il est un service aux étudiantEs qui a pâti des coupures des années 1990, il s'agit bien des bibliothèques universitaires. Celles-ci se sont vues dans l'obligation de réduire leur personnel professionnel et de soutien, de restreindre l'achat de nouveaux volumes et de mettre un terme à de nombreux abonnements. Cette réduction du budget a influencé, parfois de façon dramatique, la qualité du soutien offert aux étudiantEs en matière de matériel didactique et de ressources humaines.

Cette situation s'étend à la plupart des universités québécoises. Entre 1992-1993 et 1998-1999, le nombre d'abonnements a diminué de 26 %, les fonds spéciaux pour acquisition de documents sont passés de 1 million \$ à 400 000\$, tandis que le retard pris dans la seconde moitié de la décennie en matière de renouvellement des volumes n'a jamais pu être rattrapé.<sup>4</sup> Le cas de l'Université Laval est manifeste. Alors qu'elle était classée à la 55<sup>e</sup> place en 1995 dans le palmarès des bibliothèques universitaires de recherche, elle a été rétrogradée à la 81<sup>e</sup> place en 2002, enregistrant ainsi le pire déclassement parmi les universités canadiennes.<sup>5</sup> Plus de 2500 abonnements à des périodiques y ont été annulés. Les bibliothèques sont souvent les premiers secteurs à subir les conséquences du désengagement de l'État en éducation : les coupures de budget y sont là plus « techniquement applicables » qu'ailleurs.

Pour l'UFP, les bibliothèques sont en quelque sorte « l'âme » des universités. Sans ressources documentaires adéquates, les étudiantEs tout autant que les chercheurEs voient la qualité de leurs travaux menacée, ne peuvent assurer convenablement la mise à jour de leurs connaissances ou suivre les débats ayant cours dans leur domaine. Une université qui n'investit pas dans le renouvellement de ses ressources documentaires

met en péril la production et la transmission des savoirs. C'est pourquoi nous insistons sur le fait qu'un réinvestissement est essentiel dans les bibliothèques universitaires afin de combler le retard accumulé depuis les coupures budgétaires.

*L'UFP affirme l'importance et l'urgence d'un financement public adéquat des bibliothèques universitaires, afin de combler le manque de ressources documentaires et d'en augmenter la qualité et la diversité. Ce financement devra être récurrent.*

## LES INFRASTRUCTURES

Le nombre de locaux disponibles ne répond que difficilement au nombre croissant d'étudiantEs dans les universités. Souvent désuets ou mal organisés, principalement dans les vieux bâtiments, ils accueillent souvent un nombre d'étudiantEs dépassant de loin leur capacité réelle. Un air vicié, des murs en décrépitude, des fenêtres qui coulent et des escaliers condamnés complètent le triste tableau et sont une menace pour la santé. La situation est telle que même des administrateurs universitaires ont dénoncé la situation sur la place publique.<sup>6</sup> L'UFP juge alarmant l'état physique actuel de certaines universités et estime qu'il serait irresponsable d'attendre qu'un événement grave ne se produise pour entreprendre des rénovations majeures.

Il se dessine parfois une dichotomie flagrante entre les différentes facultés universitaires. Le cas de l'Université Laval est patent : tandis que le pavillon des sciences sociales voit son plafond tomber en lambeaux, le pavillon d'administration rutilant quant à lui sous toutes ses coutures. Cet appareil a pourtant un prix, dont celui du gigantesque logo d'IBM flanqué sur les murs du hall et de la salle du même nom. L'immixtion du privé dans l'éducation sera traitée plus en détail dans la section sur le financement, mais on peut d'ores et déjà affirmer que des inégalités se créent entre les facultés « à potentiel lucratif » et les autres, laissées pour compte en raison d'un financement public inadéquat, chose que nous dénonçons avec véhémence.

*L'UFP estime que la situation est suffisamment grave pour justifier l'octroi de montants spéciaux pour la rénovation et le renouvellement des campus universitaires. En ce sens, les revendications de la FEUQ nous semblent pertinentes en ce qui a trait aux mesures à entreprendre pour la santé et la sécurité des étudiantEs et salariéEs ainsi que pour la salubrité des lieux universitaires. L'inégalité des infrastructures entre les différentes facultés, selon qu'elles soient « à potentiel lucratif » ou pas, est pour nous inacceptable, de même que le recours au privé pour financer des espaces physiques du milieu universitaire. Peu importe le domaine d'études, toutes et tous doivent pouvoir œuvrer dans un environnement d'une égale qualité. L'État est responsable d'en assurer le financement adéquat.*

## E. L'ENSEIGNEMENT

Les professeurEs et les chargéEs de cours, sans être les seuls éléments du corps professionnel universitaire influant sur la qualité de l'enseignement dispensé (les personnels technique, professionnel et de soutien sont également des pivots centraux) ont une influence fondamentale quant au cheminement scolaire des étudiantEs. Or, les universités

devront très bientôt faire face à un défi de taille : avec le vieillissement du corps professoral, une pénurie de professeurEs est à prévoir lorsqu'une bonne partie de ceux-ci prendront leur retraite. En raison, entre autres, des importantes coupures dans les services publics des années 1990 et conséquemment d'une période creuse quant à l'embauche de nouveaux professeurEs, les universités ne semblent pas prêtes à faire face à cette situation, dont on perçoit déjà les prémises aujourd'hui.

Il ne s'agit pas seulement de pallier ici à un problème qui s'imposera avec force au cours des années à venir, mais également de s'assurer que cette situation ne se reproduise plus. Chaque fois que de telles périodes creuses marqueront le milieu universitaire, ce seront des générations d'étudiantEs qui verront leur formation hypothéquée par le manque de vision à long terme des éluEs. Ces étudiantEs voient en effet la qualité de l'enseignement qui leur est offert diminuer considérablement. Les salles de classes bondées, principalement au premier cycle, ne permettent pas aux enseignantEs d'assurer un encadrement adéquat. Si ces derniers avaient une plus grande disponibilité et pouvaient offrir un soutien adéquat aux étudiantEs, les taux de persévérance et de diplomation s'en trouveraient sûrement améliorés. Le sentiment de frustration généré par la situation actuelle, présent de part et d'autre, serait quant à lui fortement atténué, voire éradiqué.

Selon la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), les besoins d'embauche oscilleraient entre 800 et 1000 nouveaux professeurEs par année et ce, jusqu'en 2012. Les chargéEs de cours constituent selon nous une source d'expertise à ne pas négliger. L'embauche des plus qualifiéEs comme professeurEs nous semble une solution pertinente pour remédier à la carence actuelle.

*L'UFP estime qu'il est nécessaire de garantir, dès aujourd'hui, l'embauche régulière de jeunes professeurEs qui assureront la transmission continue et soutenue de leur expérience et des savoirs. Les cohortes d'âge devraient être mieux réparties au fil des ans afin de ne pas subir les contrecoups de vagues d'embauches. Afin de pallier à la situation actuelle, l'embauche comme professeurEs de chargéEs de cours expérimentéEs et qualifiéEs, jumelée à celle de jeunes professeurEs, nous semble la solution la plus pertinente.*

#### LA PRIMAUTÉ DE LA RECHERCHE SUR L'ENSEIGNEMENT

Dans les conditions actuelles, il n'est pas surprenant que plusieurs enseignantEs tendent à se soustraire de leurs obligations professorales pour se consacrer uniquement à la recherche, d'autant plus que celle-ci est souvent plus intéressante quant aux débouchés de carrière possibles. Dans certaines universités, à l'UQÀM par exemple, les professeurEs peuvent accumuler un certain nombre de crédits en donnant des cours au baccalauréat ou en supervisant des étudiantEs à la maîtrise et au doctorat, crédits qui permettent ensuite l'abandon de l'enseignement au profit (et c'est le cas de le dire) de la recherche. Les professeurEs assument maintenant moins de la moitié des charges professorales dans les universités québécoises.<sup>7</sup> L'UFP estime que la prédominance de la recherche dans les fonctions des professeurEs brime une majorité d'étudiantEs, qui se voit alors privée de l'expérience et de la compétence de ces enseignantEs. De plus, une compétition prend forme entre les chercheurEs pour obtenir les fonds nécessaires à leurs recherches. Il va

sans dire que peut en émerger un climat de travail malsain; il serait bon, en ces circonstances, de s'interroger sur les fondements mêmes de la structure organisationnelle universitaire.

La sélection des professeurEs, qui se fait de plus en plus selon leur capacité à dénicher des sources de financement, leur renommée ou le nombre de publications à leur actif, ne devrait pas évacuer le critère de l'intérêt et de la compétence pour les activités professorales. La capacité à vulgariser et à transmettre des savoirs est d'autant plus importante si l'on souhaite former une relève stimulante et stimulée tout autant qu'adéquatement formée. Afin de s'extirper du cercle vicieux entraînant les universités dans la recherche des « cerveaux », qui eux butinent d'universités en institutions privées selon les opportunités, il nous semble nécessaire de prendre en compte les habiletés pédagogiques et l'intérêt pour l'enseignement lors de l'embauche. Cela aura pour double effet positif de favoriser la rétention des professeurEs sur les campus et d'animer la motivation d'une plus grande masse d'étudiantEs pouvant assurer la relève : un bon enseignement est susceptible d'encourager le désir de bien enseigner.

La reconnaissance du travail des chargéEs de cours est également un sujet fondamental que les universités tendent souvent à éviter. Il est aberrant qu'ils et elles doivent mener des luttes éreintantes pour faire valoir leurs droits et obtenir le salaire approprié à leur charge de travail. Les chargéEs de cours constituent actuellement plus de la moitié du corps enseignant au premier cycle, possèdent pour la majorité un grade de deuxième ou de troisième cycle universitaire et conséquemment, une compétence et une expertise élevées qu'il est nécessaire de reconnaître.

*L'UFP croit qu'il devient pressant de rétablir l'équilibre entre les activités d'enseignement et de recherche. Nous considérons que les critères relatifs aux habiletés pédagogiques et à l'intérêt pour l'enseignement devraient être mis de l'avant lors de l'embauche de nouveaux professeurEs. De plus, des mesures de valorisation de l'enseignement devraient être instaurées au sein des universités.*

*L'UFP estime que la reconnaissance des compétences des chargéEs de cours, l'amélioration de leurs conditions de travail et le rattrapage de leur salaire devrait être une priorité pour les universités.*

## **F. LA RECHERCHE**

Il y a chez les chercheurEs universitaires un réel désir de « changer le monde », de contribuer à le rendre meilleur. Il y a dans l'esprit de la grande majorité des individus, inhérent à l'acte de recherche universitaire, une volonté de corriger l'écart entre une situation problématique et une situation souhaitable. Le potentiel de recherche et d'innovation au Québec est d'ailleurs très considérable, à la hauteur d'environ 1 % du volume mondial.

Nous avons mentionné, dans l'introduction de ce mémoire, la question de l'instrumentalisation de la recherche. Selon le modèle technoscientifique actuel, la science découvre, la technologie applique et l'économie valorise. D'ailleurs, dans le milieu de la valorisation de la recherche universitaire, on évalue essentiellement le « potentiel

technico-commercial » d'une réalisation de recherche. Actuellement par contre, l'économie n'est pas éthique. Il faudrait que cette économie soit un outil au service des personnes et des sociétés alors qu'actuellement, les personnes sont au service d'une économie orientée vers les intérêts de la finance locale ou internationale. L'échange est à la base de toute économie : cet échange doit être équitable, pour permettre à tout le monde de participer à notre destin collectif, celui qui se vit localement mais aussi celui qui se joue à l'échelle du monde.

L'économie peut être éthique. Mais le modèle actuel, fondé sur la croissance illimitée, comporte de nombreux périls qui menacent directement l'Être humain et la Terre. L'accaparement et la concentration des ressources sont dangereux. La science et la technologie peuvent contribuer à contrer cette menace. Il faudrait alors commencer à s'intéresser au « potentiel technico-éthique » des réalisations de recherche (plutôt qu'à leur potentiel « technico-commercial »). L'éthique des moyens (comment faire les choses) est déjà bien inscrite dans les mœurs de la recherche universitaire. Il faudrait y ajouter une éthique des fins (pourquoi faire les choses).

L'UNESCO, à travers ses travaux sur la maîtrise sociale des sciences et son engagement sur la science et l'utilisation du savoir scientifique, propose des finalités qui sont convergentes avec les principes défendus par l'UFP. Il y est affirmé que les gouvernements et les sociétés devraient s'assurer que les sciences et la technologie soient utilisées comme des outils visant le bien-être de l'humanité, y compris la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, permettant de parer aux causes profondes et aux conséquences des conflits, respectant la dignité et les droits des êtres humains et favorisant la bonification de la vie et de l'environnement planétaire. Les États devraient faciliter l'interaction entre les acteurs de la science et de l'innovation et soutenir activement la capacité scientifique et technologique équitablement répartie, socle d'un bon développement économique, social, culturel et environnemental.

Un tel changement de paradigme se fait d'abord dans les consciences, puis se traduit graduellement dans les actions. Une majorité de personnes actuellement impliquées dans la dynamique de la recherche et de l'innovation sont d'ailleurs très sensibles à une telle éthique des fins. Leurs conditions objectives de travail (obtention de fonds, livrables dans le cadre de contrats, *grantsmanship*, etc.) les obligent souvent toutefois à jouer le jeu de l'économisme.

Une politique de la science et de l'innovation orientée vers de telles finalités ne serait pas calquée sur le modèle de l'OCDE mais s'inspirerait des principes humanistes que l'on retrouve par exemple dans les travaux nombreux de l'UNESCO. Ces quelques principes pourraient être les balises :

- Science et technologie doivent être orientées vers les priorités actuelles de la société québécoise et de l'humanité : soins de santé, équité économique et sociale, environnement sain, développement culturel, éducation pour tous, etc.
- Science et technologie doivent se développer dans le cadre d'un contrat social élaboré de façon démocratique : l'évaluation de la qualité scientifique des travaux doit

demeurer la responsabilité des scientifiques (les énoncés scientifiques ne sauraient être soumis au débat politique) mais les citoyenNEs seraient en droit de définir de façon démocratique ce que l'État doit supporter en priorité à travers ses programmes de support à la recherche universitaire.

- Science et technologie essentielles à la préservation de l'intégrité humaine et à la satisfaction de ses besoins essentiels ne sauraient être privatisées : la privatisation du vivant et des savoirs traditionnels par le dépôt de brevets est contraire à ce principe.

Ceci dit, la commercialisation de l'innovation n'est pas contraire à ces principes lorsque sont respectées les conditions de l'échange équitable. Les nouvelles technologies doivent contribuer à la prospérité collective et au bien commun.

*L'UFP croit que le remarquable potentiel de recherche « éthique » des universités québécoises doit s'actualiser et que l'État doit contribuer à cette actualisation. L'État doit aussi veiller à ce que ces richesses produites soient réparties de façon équitable, en contrant notamment le mouvement de concentration des ressources vers les grands centres et en stimulant le développement des régions de telle sorte que les nouvelles technologies puissent naître aussi hors des métropoles, et profiter aux gens hors des métropoles. L'UFP s'oppose formellement au brevetage du vivant et à l'industrie militaire. Nous recommandons à l'État québécois d'interdire tout partenariat entre les universités québécoises et des compagnies privées visant le brevetage d'organismes vivants ou le développement de l'armement.*

<sup>1</sup> MORIN, Edgar, *L'humanité de l'humanité. L'identité humaine* (tome 5 de La Méthode), Paris, Seuil, 2001, 288 pages.

<sup>2</sup> UNESCO, *L'éducation. Un trésor est caché dedans*, Rapport à l'UNESCO de la Commission internationale sur l'éducation pour le vingt et unième siècle, présidée par Jacques Delors, Paris, Éditions Odile Jacob, 1996, 312 pages.

<sup>3</sup> Conseil permanent de la jeunesse, *Emploi atypique et précarité chez les jeunes : une main-d'œuvre à bas prix, compétente et jetable!*, avril 2001, 123 pages.

<sup>4</sup> CREPUQ, *Statistiques générales des bibliothèques universitaires québécoises 2000-2001*. sous-comité des bibliothèques, janvier 2003, 105 pages.

<sup>5</sup> Selon le rapport 2002 de l'Association of Research Libraries.

<sup>6</sup> DOUCET, Sophie. « Un pavillon rendrait malade », *La Presse*, Montréal, 8 août 2002, p. E1. et « Délabrées, les universités canadiennes », *La Presse*, Montréal, 9 août 2002, p.A6.

<sup>7</sup> Selon les statistiques disponibles dans le document de consultation en vue de la présente commission.

## 2. LES ENJEUX LIÉS À L'ACCESSIBILITÉ

Il y a peu, nous fêtons les quarante ans du *Rapport Parent*, qui a considérablement favorisé l'accessibilité à l'éducation au Québec. Cette initiative fut ensuite bonifiée par une démocratisation accrue de nos institutions d'enseignement, l'objectif de ces réformes étant de faire en sorte que la position sociale de l'individu n'ait aucun impact sur sa capacité à entreprendre des études supérieures. Les mesures mises en place firent l'objet de plusieurs débats au sein de la société québécoise et ce, plus spécifiquement au cours de la décennie 1990 durant laquelle les frais de scolarité furent augmentés de 300 %, pour être ensuite « gelés » au niveau actuel, depuis 1994.

Bien que nous ne l'explicitons pas dans le cadre de ce mémoire, nous tenons à souligner que la réduction du coût du transport en commun, de même que l'accès à des logements décentes à un coût abordable, sont des éléments majeurs pour ce qui est de l'accessibilité aux études universitaires. L'UFP souhaite donner priorité au transport public dans toutes les régions en tenant compte de la capacité de payer des utilisateurs et utilisatrices comme première étape vers une éventuelle gratuité partout où cela sera possible. Au niveau du logement, les étudiantEs vivent eux aussi les difficultés reliées à la crise qui sévit en ce moment et sont régulièrement victimes de discrimination par des propriétaires qui craignent de perdre leur tranquillité. L'UFP estime qu'il serait pertinent d'étudier en détail la situation des étudiantEs et leurs problèmes locatifs afin de mettre en œuvre des solutions appropriées à leurs besoins.

Le contexte actuel amène l'Union des forces progressistes à supporter sans ambages le principe d'accessibilité universelle aux études universitaires fondé sur l'égalité des chances. Pour nous, il en va de l'épanouissement de tous les membres de notre société dans un monde aux savoirs complexes. Nous affirmons donc que les études universitaires doivent être davantage accessibles, cela : (a) par l'atteinte d'une réelle gratuité scolaire; (b) via un bon régime d'aide financière; (c) par la révision du système de sélection pour les programmes contingentés, actuellement régi par la cote R.

### A. LA GRATUITÉ SCOLAIRE

L'une des positions principales de l'UFP quant aux études supérieures est la gratuité scolaire. Il s'agit pour nous d'une position de principe fondamentale d'abord, mais également d'un choix de société en vue d'assurer l'accès universel à l'éducation supérieure. Nous ne sommes pas les seuls à croire que la gratuité scolaire est une mesure reflétant l'importance qu'une société accorde à l'éducation. L'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) soutient de poing ferme la revendication de la gratuité scolaire à tous les niveaux, incluant l'université. La FNEEQ supporte également cette revendication à moyen terme.

Aux États-Unis, alors que 94 % des étudiantEs provenant d'un milieu à faible revenu et ayant complété leur secondaire projettent de faire des études supérieures, seulement 53 % y parviennent. Or, 99 % des étudiantEs de milieu aisé planifient d'entreprendre les mêmes études et sur ce nombre, 87 % réussissent.<sup>1</sup> Ce genre d'iniquités sociales existe aussi au Canada. En 1997, seulement 19 % des jeunes de 18 à 24 ans dont le revenu parental annuel se situait sous la barre des 25 000 \$ poursuivaient des études univer-

sitaires, tandis qu'il s'agissait du double pour ceux et celles dont le revenu parental se situait au-dessus de 100 000 \$ par année.<sup>2</sup> Pour l'UFP, il est inacceptable que la poursuite des études au niveau universitaire soit irréalisable pour des raisons financières et de voir ainsi se creuser le fossé des inégalités sociales. Nous prôtons l'atteinte d'une réelle gratuité scolaire pour assurer l'accès juste et équitable à chaque couche de la société au sein de la communauté universitaire. Plusieurs pays dont nous pourrions nous inspirer, dont la Suède, l'Allemagne, le Danemark, la France et Cuba, ont opté pour cette mesure afin que leur société s'épanouisse économiquement, socialement, politiquement et humainement. Le rôle de l'État prend alors une toute autre importance face à l'éducation supérieure et l'instauration d'une fiscalité progressiste devient incontournable : nous en traiterons plus en détails dans la section sur le financement.

Certaines études démontrent pourtant que le fait de payer des frais de scolarité moins élevés n'augmente pas nécessairement le taux de fréquentation des universités. Mais au-delà du simple nombre d'étudiantEs fréquentant ces établissements, il importe d'observer la représentation des différentes classes sociales s'y inscrivant. On remarquera que les étudiantEs provenant d'un milieu familial au « capital culturel » plus élevé sont présentEs en de plus grandes proportions que leurs homologues des classes sociales au « capital culturel » inférieur. L'impact majeur de la gratuité scolaire porterait fruit pour ce qui est de la capacité de toutes les classes sociales à accéder financièrement aux études universitaires, mais cette réforme seule ne peut suffire pour l'atteinte d'objectifs plus élevés en matière d'accessibilité aux études. Des mesures doivent être mises en place dès le primaire, et plus particulièrement au secondaire et au collégial, pour stimuler l'intérêt des élèves et leur donner les outils sociaux et culturels favorisant leur insertion dans le monde de l'éducation. Certaines personnes prônent l'abolition des cégeps au Québec. L'UFP considère que ceux-ci doivent au contraire demeurer dans le paysage de l'éducation québécoise, mais leur rôle mériterait d'être réévalué. Les consultations prévues pour le printemps prochain permettront de se pencher sur le sujet.

L'UFP considère que la gratuité scolaire est un idéal que nous devons chercher à atteindre pour l'ensemble du système d'éducation québécois, mais nous sommes également conscientEs qu'il s'agit d'une réforme complexe et exigeante. C'est pourquoi nous soutenons qu'il est nécessaire, pour le moment présent, de s'assurer du gel de tous les frais universitaires comme mesure transitoire vers une éventuelle gratuité scolaire. Nous nous inquiétons des récentes déclarations en faveur d'une déréglementation des frais et exigeons du gouvernement qu'il respecte sa promesse de maintenir le gel des frais de scolarité pour la durée de son mandat.

Même s'il existe un gel des frais depuis 1994, la population étudiante universitaire se voit facturer ce qu'on appelle des frais afférents, frais obligatoires ou frais non réglementés. Ceux-ci sont présentés comme étant des frais liés à l'utilisation des différents services qu'une université offre à ses étudiantEs et leur administration est laissée aux établissements mêmes. Cependant, les universités ont découvert là un moyen ingénieux d'augmenter leurs revenus tout en contournant la contrainte du gel des frais de scolarité. L'Université Laval a, de cette façon, augmenté de 180 \$ les frais d'inscription annuels à l'automne 2002. Symptôme d'un manque flagrant de financement public,

l'augmentation des frais afférents n'est pas réglementée, ce qui peut laisser place à une utilisation généralisée ou abusive : ils ont d'ailleurs augmenté de 174 % depuis 1994<sup>3</sup> et pourraient subir de nouvelles hausses. La moyenne québécoise des frais afférents facturés aux étudiantEs est de 685 \$ en 2003-2004, soit 62 \$ de plus que la moyenne canadienne.<sup>4</sup>

Selon l'UFP, les frais afférents constituent une menace à l'accessibilité aux études puisqu'ils permettent un effritement graduel et détourné du présent gel des frais de scolarité. En ce sens, nous estimons intéressante la revendication de la FEUQ à l'effet d'encadrer les droits de scolarité et les frais obligatoires dans une loi sur l'accessibilité aux études, ce qui garantirait un véritable gel des frais de scolarité. Par contre, si cette solution peut pallier à court terme au problème actuel, elle ne devrait pas faire obstacle à une éventuelle gratuité scolaire à l'université.

*L'UFP estime que la gratuité scolaire est incontournable pour assurer l'accessibilité universelle aux études universitaires. Celle-ci doit s'accompagner de mesures, appliquées dès le primaire, pour favoriser l'insertion des classes sociales démunies dans le système d'éducation et stimuler leur intérêt pour les études supérieures. L'UFP s'oppose à tout dégel des frais de scolarité. Nous proposons l'étude sérieuse de la proposition de la FEUQ à l'effet d'encadrer les droits de scolarité et les frais obligatoires dans une loi sur l'accessibilité aux études. Cette mesure doit être envisagée comme transitoire vers la gratuité scolaire à plus long terme.*

## **B. LE RÉGIME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES**

C'est en 1966 que fût mis en place le régime d'aide financière aux études (AFE), mais ce n'est qu'en 1974 que des principes fondamentaux tel qu'« aucune personne ne peut se voir interdire l'accès aux études supérieures en raison de l'insuffisance de ses ressources financières » ont été affirmés. Il est vrai que, comparativement au reste du Canada, notre régime semble généreux. Par contre, nous croyons qu'il comporte des lacunes qui briment encore certaines personnes dans la poursuite de leurs études. Celles-ci se situent au niveau de son accessibilité, de l'application de son principe contributif et de l'endettement qu'il crée.

Un régime d'aide financière juste et équitable est un pilier important quant à l'accessibilité aux études universitaires. Le facteur financier est d'une grande importance dans l'abandon ou l'impossibilité de poursuivre des études supérieures. De façon globale, 29 % des Canadiens et Canadiennes âgés de 17 à 24 ans ayant abandonné leurs études disent y avoir été contraints pour des raisons financières.<sup>5</sup> C'est dans une proportion de 39 % que sont invoquées ces mêmes raisons pour ceux et celles n'ayant pas entrepris d'études universitaires.<sup>6</sup>

Or, entre 1995-1996 et 2000-2001, l'aide financière globale a subi une baisse de 31,9 %, tandis que le nombre de bénéficiaires a diminué de 20 % et ce, malgré une stabilité relative d'étudiantEs inscritEs à temps plein.<sup>7</sup> Conséquemment, plusieurs personnes ont dû abandonner leurs projets d'études, tandis que le recours au travail à temps partiel pour boucler les fins de mois est devenu une nécessité pour beaucoup d'étudiantEs. Il va sans

dire que ce type d'obligation empêche l'étudiantE de s'impliquer pleinement dans ses études et peut avoir des conséquences désastreuses sur ses résultats scolaires et sur sa santé physique et mentale.

*L'UFP soutient que de nouvelles sommes devraient être injectées dans le régime d'aide financière aux études afin de pallier aux coupures des dernières années.*

#### LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les critères actuels pour que l'étudiantE soit considéréE comme étant « autonome » par l'AFE peuvent contribuer à la précarité financière des bénéficiaires. Non seulement sont-ils difficiles à remplir pour l'étudiantE typique (17 à 24 ans) à temps plein et ayant peu ou pas interrompu son cheminement académique, mais ils ne correspondent plus tout à fait à la situation actuelle. Plusieurs étudiantEs quittent très tôt le nid familial et acquièrent une autonomie qui n'est pas reconnue par l'AFE. Malheureusement, les chances sont minces pour ceux et celles considérés comme « dépendants » par l'AFE, mais qui sont en réalité autonomes, de convaincre le régime qu'ils ne reçoivent pas d'aide financière parentale. Pour l'UFP, cela révèle non seulement les failles d'un régime inadapté aux nouvelles réalités des étudiantEs, mais sous-tend aussi certaines iniquités : les dépenses (autres que les frais d'études) des étudiantEs ayant quitté la maison familiale sont le double de ceux et celles qui vivent chez leurs parents<sup>8</sup>, réalité qui n'est pas considérée dans le calcul.

*L'UFP affirme qu'il doit y avoir assouplissement des critères de sélection du régime d'aide financière aux études pour permettre l'adaptation aux nouvelles réalités des étudiantEs et ainsi améliorer l'accessibilité aux études. La définition d'autonomie de l'étudiantE doit entre autres être réévaluée.*

#### CONTRIBUTION DE L'ÉTUDIANTE ET CONTRIBUTION PARENTALE

D'autre part, nous ne nous opposons pas à la contribution minimale exigée aux étudiantEs. Cependant, le seuil minimal de contribution imposé aux bénéficiaires considérés comme étant « dépendants » peut s'avérer discriminatoire car cette mesure ne tient absolument pas compte de leur statut socio-économique. Ce seuil est fixé universellement à 1280 \$, créant ainsi une injustice pour toute personne ayant un revenu annuel égal ou inférieur à ce montant. Nous proposons donc que soient étudiées d'autres façons de calculer la contribution minimale de l'étudiantE dont un calcul proportionnel au revenu.

L'UFP est de plus très critique quant au calcul de la contribution parentale. Celle-ci est fixée selon le revenu brut moins les exemptions de base correspondant à la situation financière des parents. Or, le montant réel de la contribution versée à l'étudiantE est laissé à la discrétion de ces derniers. Ce mode de fonctionnement place plusieurs étudiantEs dans une situation économique précaire, car les sommes octroyées sont souvent bien inférieures à celles calculées par l'AFE. Parfois, les parents n'ont tout simplement pas les moyens de contribuer, ou bien une situation familiale problématique prive l'étudiantE de support parental. Les familles à faibles revenus ne sont pas exemptées de la contribu-

tion parentale : une famille de trois personnes dont le revenu annuel se situe sur le seuil de pauvreté (29 290 \$) et qui voit, après impôt, son revenu diminuer à 22 000 \$<sup>9</sup> est tout simplement incapable de verser la contribution calculée par l'AFE. L'UFP déplore cette situation et estime qu'une réévaluation du mode de calcul de la contribution parentale est incontournable.

Plus généralement par contre, l'UFP est favorable à un revenu minimum garanti au-dessus du seuil de la pauvreté, ce dont devraient bénéficier les étudiantEs universitaires. Il ne serait alors plus question d'un programme d'aide financière. Toutes les citoyennes et tous les citoyens en ayant la volonté pourraient ainsi poursuivre des études universitaires avec de bonnes conditions financières.

*L'UFP propose les pistes de réflexion suivantes pour pallier aux failles du calcul des contributions étudiantes et parentales : (a) l'étude de nouvelles formes de calcul de la contribution étudiante, dont la possibilité d'instaurer une contribution proportionnelle aux revenus de l'étudiantE; (b) la révision de la table de calcul de la contribution parentale afin de tenir compte de la réelle capacité de payer des parents; (c) l'instauration d'un mécanisme de vérification afin de s'assurer que la contribution parentale correspond bien au montant calculé par l'AFE; (d) l'instauration d'une exemption de base de la contribution parentale fixée sur le seuil de faible revenu.*

## LA DETTE ÉTUDIANTE

Au cours de la dernière décennie, le nombre de personnes ayant contracté des dettes d'études a considérablement augmenté, mais c'est le montant de ces dettes qui a surtout connu une hausse fulgurante. Le nombre de diplôméEs déclarant une faillite personnelle causée par des dettes d'études a fait un bond de 557 % entre 1990 et 1997.<sup>10</sup> Le gouvernement fédéral a réagi à cette situation en interdisant, en 1998, la faillite causée par la dette d'études, ce qui n'a fait que masquer les problèmes d'endettement. Cette situation dramatique démontre bien les dangers de l'endettement étudiant, dangers que les dirigeantEs actuels tendent à minimiser. De plus, les étudiantEs sont devenus des cibles de choix pour les compagnies de crédit et trop d'entre eux tombent dans le piège des plaisirs éphémères que leur tendent ces dernières.

Il y a lieu d'examiner, en collaboration avec les associations étudiantes, les solutions à mettre en place pour contrer l'endettement étudiant. Des prêts pourraient être convertis en bourses, les délais pourraient être allongés pour le remboursement, les frais d'intérêts pourraient être absorbés par l'État.

Pour l'UFP, une autre amélioration possible de la situation actuelle pourrait être l'allongement de la période d'accessibilité au programme de remboursement différé, qui permet de reporter le moment où la dette d'étude doit commencer à être remboursée. Cette période est actuellement de cinq ans, ce qui est relativement court pour obtenir un emploi stable et bien rémunéré. Le remboursement proportionnel au revenu semble également une piste intéressante à explorer. Cependant, nous insistons à l'effet que ceci ne devrait pas ouvrir la porte à un dégel des frais de scolarité, comme cela a été le cas en Australie. Dans tous les cas, les associations étudiantes devraient être les premières consultées pour toute modification envisagée.

Il est rare que l'UFP envoie des fleurs au gouvernement libéral, mais nous estimons que la modification faite à la Loi sur les prêts et bourses à l'automne 2003, permettant l'annulation d'une dette d'étude d'unE étudiantE dans l'incapacité de rembourser pour des raisons exceptionnelles, est une bonne initiative. Par contre, ici vient le pot : cette réforme, qui s'est faite sans consultation étudiante suffisante, accorde un pouvoir immense aux banques et désengage ainsi l'État d'une partie importante de son rôle de gestionnaire du régime de prêts et bourses.

*L'UFP estime qu'il y a lieu de rechercher avec les associations étudiantes des solutions aux problèmes d'endettement étudiant : notamment la transformation de prêts en bourses, l'allongement de la période de remboursement différé ou le remboursement proportionnel au revenu.*

### **C. SYSTÈME DE SÉLECTION DES ÉTUDIANTES : LA COTE R**

Lorsqu'on aborde le sujet de l'accessibilité à l'université, les étudiantEs du collégial ne peuvent s'empêcher de penser à leur cote R. Depuis l'automne 1996, les universités se fient à ce système de cotation afin de faire une sélection des étudiantEs voulant être admis dans leurs programmes contingentés. Le système auparavant en vigueur, celui de la cote Z, contenait un trop grand nombre d'imperfections, ce qui a motivé la transition vers la cote R. Le calcul de cette dernière est basé sur la formule suivante :

$$(cote Z + IFG + 5) \times 5$$

L'UFP critique cette méthode de cotation de rendement académique car elle contient encore des éléments que l'étudiantE ne peut contrôler, entraînant des iniquités qui favorisent les « déjà forts » du système, tandis que la sélection ne tient pas assez compte des facteurs humains.

L'IFG est l'indice de force de groupe, calculé relativement à la moyenne des notes de secondaire IV et V d'un élève par rapport aux résultats des autres élèves de la classe. Ce qui revient à dire, en clair, que la cote R d'un élève dépend en partie des résultats académiques de ses camarades de classe. De plus, la cote R inclut les mauvais résultats ou échecs liés à des raisons personnelles ou des erreurs d'orientation et ce, à compter du secondaire IV. Tous les jeunes connaissent une évolution importante entre cette période et leur entrée à l'université : il nous semble donc exagéré qu'ils doivent porter sur leurs épaules, tout au long de leurs années d'études et même pour la vie, le fardeau d'une période caractérisée par une recherche de sens et d'orientation, souvent peu représentative de ce qu'ils deviendront, ou encore à cause de la modification de leur projet de carrière.

Le calcul de la cote R crée également des iniquités entre des groupes où les résultats sont homogènes et ceux ayant des résultats hétérogènes. Considérons par exemple deux étudiantEs possédant un dossier académique identique à la fin de leur secondaire. Pendant que le premier complète son DEC en sciences pures où les résultats sont homogènes (puisque le programme est habituellement contingenté, donc réservé aux

élèves les plus forts), le deuxième fait son DEC en sciences humaines où les notes sont beaucoup plus hétérogènes. Celui en sciences humaines a des chances de ne pas avoir une cote R aussi élevée que son homologue en sciences pures et cela même si leurs résultats scolaires sont semblables. Dans ce contexte, l'effort scolaire et personnel perd un peu de son sens.

Cette cote R, comme toute autre méthode strictement mathématique, a des limites. Surtout lorsqu'il est question du développement humain, comme l'affirmait l'ordre professionnel des conseillers et conseillères en orientation.<sup>11</sup> Il nous semble imprudent, voire incohérent, de se servir d'un seul et même outil de sélection pour une multitude de programmes universitaires qui n'exigent pas les mêmes facultés personnelles, d'autant plus que la méthode mathématique ne peut illustrer des aptitudes telles que la volonté, la créativité et la faculté d'adaptation. Il est vrai que les conditions d'admission à certains programmes prévoient des entrevues ou exigent des portfolios, mais c'est encore la cote R qui joue un rôle prédominant lors de la sélection.

*L'UFP reconnaît la pertinence d'un critère de sélection pour les programmes contingentés. Par contre, la cote R comporte trop de lacunes et entraîne trop d'inégalités; son fonctionnement doit conséquemment être réévalué. Entre autres choses : (a) nous favorisons le retrait des facteurs incontrôlables par l'étudiantE dans le calcul de la cote R; (b) nous questionnons la pertinence de considérer une aussi longue période du cheminement académique; (c) nous croyons qu'il faudrait davantage recourir à des mesures comme l'entrevue ou la présentation de portfolio, en évitant toutefois la sélection subjective des candidatEs.*

<sup>1</sup> Le système américain d'accessibilité financière aux études, FEUQ, août 2003.

<sup>2</sup> Document de consultation, Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, tableau 13, p. 21, janvier 2004.

<sup>3</sup> Voir le site internet de la mobilisation de la FEUQ pour l'automne 2003: [www.geldesfrais.com](http://www.geldesfrais.com).

<sup>4</sup> Document de consultation, Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, tableau 15, p. 22, janvier 2004.

<sup>5</sup> Statistique Canada, Lynn Barr-Telford et al., *Accès, persévérance et financement : premiers résultats de l'enquête sur la participation aux études postsecondaires (EPÉP)*, septembre 2003, p.11.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p.8.

<sup>7</sup> Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, mars 2003, tableau 8, p. 31.

<sup>8</sup> *Accès, persévérance et financement : premiers résultats de l'enquête sur la participation aux études postsecondaires (EPÉP)*, Statistique Canada septembre 2003.

<sup>9</sup> FEUQ, Philippe Boucher, *Mémoire sur l'accessibilité financière aux études*, tableau 18, p.44, 2003.

<sup>10</sup> FEUQ, Philippe Boucher, *Mémoire sur l'accessibilité financière aux études*, p. 54, 2003.

<sup>11</sup> *Au-delà de la cote R, révisée et modifiée*, janvier 1997.

## 3. LES ENJEUX LIÉS AU FINANCEMENT

Le financement des universités québécoises est sûrement l'enjeu le plus important du point de vue médiatique. Le sous-financement du réseau universitaire, depuis la vague de coupures entreprise au milieu des années 1990, est vivement dénoncé par l'UFP. En se basant sur une étude de la CREPUQ et du MEQ<sup>1</sup> publiée en 2003, nous pouvons affirmer que les universités québécoises ont besoin de 375 millions \$ par année pour égaler le niveau de financement des autres universités canadiennes. Comme plusieurs autres acteurs de la société québécoise, l'Union des forces progressistes croit qu'il est urgent d'allouer ces sommes aux universités.

À la différence de plusieurs, toutefois, l'UFP pense qu'il faut être prudent dans les formes de réinvestissement à accorder aux universités. Nous devons garantir l'autonomie indispensable à la mission universitaire ainsi que l'accessibilité de toute la population à des études supérieures. Plus en détail, nous aborderons : (a) les possibilités de sources de financement; (b) en insistant sur la nécessité d'un réinvestissement public massif financé par une fiscalité juste et équitable pour la société québécoise. Il sera aussi question : (c) de l'imputabilité des administrations universitaires.

### A. LES SOURCES DE FINANCEMENT

Entre 1995 et 1998, le système universitaire québécois a connu des coupures de budget desquelles il ne s'est pas encore remis. Le réinvestissement consacré par le précédent gouvernement depuis le Sommet du Québec et de la jeunesse (2000) n'a pas comblé l'ampleur des coupures des années précédentes. Ce retrait de l'État dans le financement universitaire pousse les institutions à chercher de nouvelles avenues. Dans le document de consultation de la présente Commission, la présentation et les questions concernant l'enjeu des sources de financement laissent présumer que le gouvernement pourrait laisser place à une plus grande part du financement venant des frais de scolarité, des fonds de dotation ou de l'entreprise privée. Nous verrons donc dans cette section les tenants et les aboutissants de chacune des sources de financement suivantes : les frais de scolarité, les contrats de publicité, les fondations et le partenariat avec le privé.

#### LES FRAIS DE SCOLARITÉ

Comme on l'a vu dans l'actualité au cours de l'automne dernier, plusieurs acteurs de la société québécoise, les fédérations étudiantes en tête, craignent que la présente Commission ne serve de prétexte à une hausse des frais de scolarité. Effectivement, il serait possible de justifier une hausse des frais de scolarité comme solution au sous-financement des universités. L'histoire de la dernière décennie invite pourtant à nous méfier : une hausse des frais de scolarité n'entraîne pas automatiquement une hausse des budgets disponibles pour l'éducation universitaire.

Dans une étude de Statistique Canada, publiée en 1997<sup>2</sup>, il est démontré que les administrations publiques réduisent leur part dans le financement des universités lorsque les droits de scolarité augmentent. En 1980, les universités recevaient 6.44 \$ de subventions gouvernementales pour chaque dollar perçu en droit de scolarité. En 1995, ce montant était passé à 2.97 \$. La Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) arrive à une

conclusion plus inquiétante encore.<sup>3</sup> Selon le calcul de la Fédération, l'apport financier des hausses de frais de scolarité entre 1989-1990 et 1993-1994 a été complètement annulé par des coupures importantes dans les subventions gouvernementales. Les universités québécoises n'ont aucunement profité de la hausse des frais de scolarité.

*Pour l'UFP, l'État doit demeurer responsable du financement des universités. Il ne doit pas faire porter aux étudiantEs le poids financier de son désengagement.*

## LES CONTRATS DE PUBLICITÉ ET D'EXCLUSIVITÉ

Avec les coupures de budget reliées à la politique du déficit zéro, les universités ont emprunté toutes sortes d'avenues pour s'accaparer quelques dollars. Parmi celles-ci, il y a les contrats avec des compagnies d'affichage publicitaire (*ZOOM Media*) et les contrats d'exclusivité avec des compagnies de boissons gazeuses (*Coke / Pepsi Co.*). Beaucoup d'étudiantEs se sont demandé à juste titre où s'arrêterait la distinction entre le centre d'achat et l'université.

Au sujet des contrats d'exclusivité avec les compagnies de boissons gazeuses, il suffit de regarder l'expérience de *Pepsi* à l'Université de Montréal pour comprendre le non-sens de telles ententes. Tout d'abord, rappelons que des étudiantEs ont dû faire, pendant deux ans, des démarches à la *Commission d'accès à l'information* pour connaître les clauses de l'entente entre leur université, leur association étudiante (FAECUM) et la compagnie *Pepsi Co.* Cette confidentialité est une entorse inacceptable à l'imputabilité d'une institution publique. Les clauses de l'entente sont tout aussi discutables : le contrat de 10 ans doit assurer à *Pepsi Co.* la vente d'un minimum de boissons, équivalent à environ 17 litres par étudiant / session.<sup>4</sup> Sur une période de dix ans, l'entente d'exclusivité devrait rapporter 10 millions \$ à l'université. À ce montant, il faut soustraire 1,25 million \$, commission versée à la firme *Spectrum Marketing* pour la négociation du contrat. Pour de maigres gains financiers, qui n'équivalent pas aux besoins financiers causés par les coupures, les universités doivent vendre leurs murs aux publicitaires et inciter leurs étudiantEs à consommer des produits néfastes pour la santé. L'UFP croit que les universités et les étudiantEs méritent beaucoup mieux.

Et que dire de cette publicité permanente consistant à nommer les immeubles, les laboratoires en l'honneur des généreux donateurs ? L'université n'est pas un lieu de valorisation de l'image sociale des entreprises ou des entrepreneurs. Notre histoire scientifique et culturelle regorge d'enseignantEs et de créateurs émérites dont on pourrait souligner la contribution. Un pavillon nommé Hubert-Aquin ou Judith-Jasmin, c'est bien. Mais à quand un pavillon *Wal Mart*?

*L'UFP souhaite le bannissement dans les universités de tout contrat commercial ayant pour effet soit la distribution exclusive d'un produit en ses murs, soit l'incitation à la consommation.*

## LES DONS PRIVÉS, LES FONDATIONS ET LES FONDS DE DOTATION

Les universités québécoises, particulièrement les universités francophones, ont commencé plutôt récemment à travailler avec les fondations pour se financer. L'actif des fonds de dotation des universités québécoises francophones n'est aucunement comparable aux centaines de millions \$ des universités canadiennes les plus prestigieuses. Le « retard » par rapport aux universités anglo-saxonnes peut-il être comblé à ce niveau?

Avant d'aller plus loin, nous devons souligner que les sources de financement privé sont bien présentes au Québec. Dans son rapport annuel sur les systèmes d'éducation provinciaux, le *Centre canadien des politiques alternatives* indiquait que le Québec était la deuxième province, après l'Ontario, où les sources privées contribuaient le plus au financement de l'éducation post-secondaire.<sup>5</sup> Si dans l'ensemble de son rapport, le Centre place le Québec au premier rang des provinces engagées à offrir une éducation publique de qualité, il démontre que le financement privé des universités existe en force dans la province.

Portes d'entrée du financement privé dans l'éducation post-secondaire, les fondations soulèvent des questions éthiques. Comme principal désavantage, elles illustrent des inégalités importantes dans les campagnes de financement qui dépendent du milieu socio-économique et des programmes d'études offerts par les universités. À titre d'exemple, Martin Petit (1998) montre qu'au moment où la Fondation de l'UQÀM organisait une campagne de financement de 20 millions \$ sur cinq ans, la Fondation de l'Université McGill prévoyait amasser 200 millions \$ sur la même période de temps.<sup>6</sup> Les résultats de la Fondation de l'UQÀM pour la période allant de 1997 à 2000, dont les gains sont de 13 millions \$, montrent que l'inégalité persiste et indiquent que les disparités sont indissociables d'un financement s'appuyant sur la philanthropie privée.

Un second désavantage des fondations consiste en la précarité de la philanthropie. En période de récession, les individus et les organisations privés sont beaucoup moins enclins à faire des dons, leur marge de manœuvre financière étant restreinte. Le même problème existe avec les fonds de dotation. Les universités, en s'appuyant trop sur les fonds de dotation pour se financer, risquent d'être directement affectées par les soubresauts de la bourse.

L'UFP est consciente que l'apport financier des individus et des groupes privés, par le biais des fondations, peut contribuer à la qualité des services offerts par une institution. Les fondations permettent chaque année d'offrir des bourses d'études, du matériel électronique, de l'encadrement, des activités socioculturelles, etc. Nous ne nous opposons pas complètement à toute forme de dons venant du privé. Toutefois, l'UFP croit difficilement au désintéret de compagnies qui investissent (et administrent par le biais du conseil d'administration) les fondations universitaires. La fondation leur offre toujours une reconnaissance en échange de leur apport financier. La tentation de mettre sur pied des programmes d'études ou des projets de recherche est forte lorsque les entreprises financent directement les universités par leur Fondation. D'un point de vue éthique, il est essentiel d'assurer l'indépendance des universités par rapport aux acteurs privés donateurs dans les fondations. Le caractère intrinsèquement aléatoire, voire inégal, de la

distribution des fonds privés montre la limite de cette formule pour assurer un financement stable et équitable aux universités. Seule une politique fiscale adéquate et des mesures universelles de financement assurent une certaine équité aux universités.

Finalement, en s'inspirant du modèle étasunien (et canadien anglais), plusieurs suggèrent que les universités deviennent des investisseurs boursiers en se finançant par le biais de fonds de dotation. Il est inquiétant que des universités, dont la mission essentielle doit être la transmission de la connaissance, déploient une somme d'énergie considérable pour des campagnes de financement, la recherche de dons pour leur fonds de dotation, et la gestion de leur portefeuille boursier. Les administrateurs et administratrices des institutions universitaires, incluant ceux et celles des fondations, de plus en plus évalués pour leurs compétences à la gestion des fonds de dotation et leurs liens avec le milieu des affaires, risquent d'éloigner les gens du milieu universitaire, professeurEs et étudiantEs, de la direction des universités.

Face aux désavantages et aux contraintes du financement venant des dons privés, des fondations et des fonds de dotation, il est primordial que les universités québécoises ne dépendent pas de ce type de financement. Un réinvestissement public adéquat est donc nécessaire.

*D'un point de vue éthique, il est essentiel d'assurer l'indépendance des universités face aux acteurs privés donateurs dans les fondations.*

*L'UFP questionne la pertinence des déductions fiscales accordées par l'État aux entreprises qui font des dons aux fondations des universités. Il serait plus approprié que l'État québécois assure un financement public adéquat par l'impôt, plutôt que d'encourager la philanthropie privée.*

## LE PARTENARIAT

Dans un avis rendu public en mai 2002, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) rend compte du partenariat dans le milieu universitaire.<sup>7</sup> Dans ce document, il est mentionné que le partenariat peut prendre toutes sortes de formes. Il est vrai qu'un partenaire, même privé, peut être de plusieurs ordres : une compagnie, une revue, un groupe communautaire, une communauté intellectuelle, etc. De plus, le partenariat met en valeur les travaux universitaires et rassemble des données autrement inaccessibles. D'une manière générale, le « partenariat » est une pratique souhaitable.

Il est important par contre de saisir les différences entre les différents types de partenaires. Une compagnie transnationale n'aura pas le même impact sur le déroulement d'une recherche qu'un groupe communautaire ou une organisation non gouvernementale (ONG). À notre avis, c'est lorsque les universités comptent sur le partenariat pour subventionner la recherche qu'apparaissent les dangers. L'avis du CSE mentionne d'ailleurs certains effets négatifs dont la compétition entre les professeurEs pour la recherche de partenaires, les conflits d'intérêt, l'inégalité entre la recherche libre et la recherche orientée, ainsi que l'intérêt des professeurEs pour la mise en marché de leur propre découverte, entraînant leur départ vers le privé.

La tendance actuelle veut que les organismes gouvernementaux subventionnaires mettent comme condition à l'octroi de subventions de recherche, le partenariat avec le privé. Cette pratique accorde une importance prépondérante à la recherche orientée, plus susceptible de trouver des partenaires, et nuit à la recherche fondamentale.

« L'innovation » comme finalité de la recherche universitaire cache une orientation qui fait de l'université le producteur direct de la richesse. Cette orientation favorise uniquement la « technoscience », définie comme la recherche menant à la découverte d'un objet manipulable ou d'un processus prévisible. Tout intérêt scientifique pour la compréhension critique est mis de côté. C'est à ce niveau que la mission universitaire cède le pas aux diktats de l'économie. La recherche en partenariat ne doit pas viser l'obtention de brevet lucratif pour le partenaire privé. Il est important d'éviter le piège de « la nationalisation des coûts et la privatisation des bénéfices ». En terminant, l'UFP s'inquiète de la tendance à breveter les résultats de recherche; à long terme, cela peut conduire à la restriction de la diffusion de la connaissance.

*L'État doit subventionner la recherche libre, indépendante ou fondamentale, afin de pallier l'absence du partenariat privé dans ce domaine.*

*Le mandat de servir la collectivité implique que la recherche universitaire doit demeurer du domaine public.*

*Le partenariat ne devrait pas accorder au partenaire privé le monopole des résultats de recherche. Des mécanismes de vérification des politiques « éthiques » des universités devraient être mis en place pour s'assurer que le privé n'ait pas de pouvoir ni d'influence sur la recherche universitaire.*

## **B. LE FINANCEMENT PUBLIC DANS LE CADRE D'UNE FISCALITÉ RENOUVELÉE**

Comme mentionné plus haut, nous établissons le manque à gagner des universités québécoises à 375 millions \$ par année, nous fiant à l'étude du comité conjoint CREPUQ-MEQ (2002). Nous recommandons ce réinvestissement, public et inconditionnel, pour les trois prochaines années, sans coupures dans les autres programmes sociaux. Comme l'indique le Tableau 30 du document de consultation, le financement des universités au *pro rata* du nombre d'étudiantEs a diminué de 1000 \$ par effectif étudiant équivalent temps plein entre 1994-1995 et 2001-2002.

Aujourd'hui, des choix fondamentaux se posent pour les universités du Québec. Nous pouvons laisser le secteur privé investir le milieu de l'éducation et le détourner en vue d'un profit à court terme, comme nous pouvons faire profiter la société québécoise d'un système d'éducation de qualité par le biais d'un financement public adéquat. Contrairement à l'opinion répandue par les élites économiques, tous les agents de la société québécoise ne font pas un effort équivalent pour la construction d'un Québec prospère, solidaire et sans pauvreté. C'est pourquoi les mouvements sociaux et l'UFP revendiquent une fiscalité progressiste.

*Nous établissons le manque à gagner des universités québécoises à 375 millions \$ par année : nous recommandons ce réinvestissement, public et inconditionnel, pour les trois prochaines années, sans coupures dans les autres programmes sociaux.*

Actuellement, l'Union des forces progressistes se penche sur l'élaboration d'un projet fiscal cohérent tenant compte des besoins de la majorité de la population et de la capacité de payer des individus et des compagnies les plus riches. Il s'agit d'une question extrêmement complexe : elle touche à l'organisation du système économique international. Sans aller en profondeur, nous proposons ici quelques pistes intéressantes en vue d'une meilleure redistribution des richesses par le biais des programmes sociaux. Un simple resserrement des règles fiscales actuelles peut contribuer à l'augmentation des revenus de l'État.

Au cours de la dernière décennie, le Canada entier a poursuivi une politique de réduction des dépenses publiques. Il est déplorable que le pays ait été marqué, durant cette période, par une fiscalité peu *progressive*, sinon carrément *régressive*. Une fiscalité *progressive* vise à imposer et taxer de manière équitable les moins nantis, la classe moyenne et les riches, en tenant compte de la capacité de payer plus grande de ces derniers. « Cette approche se fonde sur le concept théorique voulant que, plus une personne possède un revenu élevé, plus elle dispose d'un excédent non indispensable à l'acquisition de biens de première nécessité ». <sup>8</sup> Or, plusieurs exemples nous montrent que les riches et les entreprises sont peu taxés au Canada.

En se fiant sur les données de 1996, à l'époque du « déficit zéro » tant au niveau provincial que fédéral, nous remarquons que les mieux nantis se sortaient bien de la fiscalité canadienne, ils auraient donc pu contribuer plus à l'effort de réduction du déficit. Le montant d'impôt officiel – incluant les taxes de vente, les taxes foncières et les charges sociales – à payer par les riches contribuables s'élevait à 32,6 %, alors qu'il est de 34 % pour les contribuables de classe moyenne et de 30 % pour les revenus modestes. Dans les faits, ce montant était souvent moindre, plus de 98 000 Canadiens et Canadiennes dont le revenu annuel dépassait 100 000 \$ profitaient des échappatoires fiscales et ne versaient ainsi aucun sou d'impôt. <sup>9</sup> En plus, il n'existe plus d'impôt sur l'héritage au pays depuis 1972. Les entreprises contribuaient moins, en 1996, au revenu public au Canada que dans les six autres pays du G7. Plusieurs mécanismes, dont le report d'impôt, permettent toujours aux grandes corporations de payer peu ou pas d'impôt. <sup>10</sup> Pire, nombreuses observations confirment que des grandes entreprises, en santé financière, reçoivent plus d'argent qu'elles n'en donnent à l'État, un phénomène appelé l'« *aide sociale* aux entreprises ». <sup>11</sup>

Dans son mémoire déposé à la *Commission Séguin sur le déséquilibre fiscal*, la Chaire d'études socio-économiques de l'UQÀM (CESE) faisait état d'un déséquilibre fiscal favorisant certains contribuables au détriment de certains autres. <sup>12</sup> La CESE explique que la progressivité de l'impôt provincial a été mise de côté par les réformes fiscales de 1988 et 1998. Le nombre de paliers d'imposition est passé de 16 avant 1988, à cinq en 1988, puis à trois en 1998. Avant la réforme de 1988, les taux d'impôts variaient de 13 % à 28 % (un écart de 15 %), ils ne varient plus que de 20 % à 26 % (un écart de 6 %).

Du côté de l'impôt des entreprises, les impôts reportés causent un trou dans l'assiette fiscale. Selon une étude faite par la CESE sur l'année 1999, « 40 % des entreprises observées ont payé réellement moins de 20 % d'impôts sur le revenu combiné, fédéral et provincial »<sup>13</sup>, alors que le taux officiel devrait être de 40 %. Sur les 390 entreprises observées, 13 avaient reçu plus de subventions qu'elles n'avaient payé d'impôt. Plus encore, parmi ces compagnies, plusieurs d'entre elles affichaient des bénéfices avant impôts de dizaines de millions de dollars!

À la lumière du mémoire déposé par la Chaire d'études socio-économiques de l'UQÀM, l'UFP reprend ici ses recommandations. Ces propositions ne sont pas des positions fixes dans notre plate-forme, mais plutôt des éléments contribuant à une discussion large sur une fiscalité renouvelée, guidée par des principes progressistes, d'équité et de solidarité.

*Propositions fiscales pour le financement des programmes sociaux.*

*Concernant l'impôt des particuliers : (a) limitation de certaines déductions fiscales privilégiées; (b) augmentation du nombre de paliers d'imposition et réintroduction de la progressivité; (c) application d'un impôt minimum aux particuliers.*

*Concernant l'impôt des compagnies : (a) instauration d'un impôt minimum sur les profits substantiels des compagnies; (b) assurer un meilleur contrôle sur le phénomène de report d'impôt; (c) mettre fin à l'évasion fiscale, sous toutes ses formes, dans des paradis fiscaux.*

## C. LA PLANIFICATION ET L'IMPUTABILITÉ

Lorsqu'il est mentionné de planification et d'imputabilité dans le document de consultation, on évoque rapidement les contrats de performance. Ces ententes de réinvestissement sont définies selon un modèle de gestion en vogue dans les pays de l'OCDE. « Les contrats de performance partent du principe selon lequel cet instrument de gestion favorise les économies, l'efficacité et la réceptivité, objectifs exprimés en termes de performance devant se rattacher à un budget, à des services, à des incidences et à la gestion ». <sup>14</sup>

Les associations étudiantes et les syndicats de professeurEs ont fortement critiqué les contrats de performance : leurs critères d'efficience dans la gestion évacuent, selon les critiques, les véritables besoins des institutions pour améliorer la qualité de l'éducation. Pire, ces critères la menacent. Ces critiques ont aussi été reprises par certains éditorialistes (*La Presse*, avril 2000). De plus, « l'efficience » fait référence à l'efficacité et à l'économie des moyens tout en insistant sur la valeur comparative de ces mesures. Il n'est toutefois pas certain que les établissements universitaires puissent être ainsi comparés entre eux. <sup>15</sup> Le présent mémoire aimerait maintenant considérer la planification et l'imputabilité sous un autre angle.

Le principe d'imputabilité renvoie à la possibilité de rendre une personne, un établissement ou une organisation responsable d'une action. Il est lié à la responsabilisation institutionnelle des établissements, qui est un corollaire de l'autonomie dont ils disposent dans l'accomplissement de leur mission et l'exercice de leur mandat. Par exemple, la priorité relative à l'accessibilité a été redéfinie au cours de la dernière décennie : l'accessibilité au système a été enrichie de l'accessibilité au diplôme (à la réussite). La *Commission des États généraux sur l'éducation* (1995) et la *Politique québécoise à l'égard des universités* (2000) ont de part et d'autre confirmé cette orientation. Cet objectif témoigne d'une préoccupation plus accentuée d'amener les établissements à se soucier de leur efficacité et de mieux planifier leur développement et leurs activités. Dans cette optique, un critère d'imputabilité pourrait mesurer l'engagement des universités à améliorer la qualité de la formation : engagement de nouveaux professeurEs, forme novatrice de monitorat et de socialisation, meilleure utilisation de NTIC, etc. De leur côté, les critères des contrats de performance rendent difficilement compte de l'objectif annoncé : la réussite scolaire. Axés sur la rationalisation, ils peuvent entraîner la suppression de cours, l'augmentation de la tâche des enseignantEs et l'augmentation du ratio professeurEs / étudiantEs.

Il serait également important de mieux connaître les compagnies privées qui financent la recherche universitaire. Par exemple, un critère d'imputabilité pourrait inciter les établissements à indiquer la réalisation de recherches financées par les complexes militaro-industriels et qui contribuent à l'effort de guerre. Il y a des départements universitaires qui s'y consacrent presque exclusivement, il y aurait lieu que cela soit connu de la population.

Il serait pertinent de doter les universités de « contrats environnementaux » qui inciteraient les universités à gérer leurs activités de manière respectueuse de l'environnement et conformément au protocole de Kyoto. L'usage excessif de papier, le multi-recyclage, la gestion des cafétérias, l'encouragement à utiliser le transport public et la protection des terrains boisés sont des sujets qui préoccupent les étudiantEs de plusieurs universités.

De tels indicateurs d'impact (scientifique, culturel, environnemental, social,...)<sup>16</sup>, qui diffèrent des indicateurs purement économistes, permettrait de s'orienter vers une meilleure gouvernance universitaire, marquée du sceau des finalités propres à l'université. Ainsi les universités pourront réconcilier humanisme et utilitarisme, et contribuer à la définition et à la réalisation d'un futur souhaitable, « ici et maintenant ».

*Les critères d'imputabilité établis pour les établissements universitaires ne devraient pas tenir compte uniquement de l'efficacité de la gestion. Nous proposons d'ajouter des critères qualitatifs tels que : la gestion écologique des établissements, la transparence, la mise en place d'une structure démocratique, l'aide aux étudiantEs, l'engagement à la réussite des études, etc.*

*L'UFP recommande la tenue d'une enquête publique pour faire le point sur toutes les sommes venant du secteur privé dédiées au milieu universitaire. Les liens et les obligations des universités envers les compagnies privées devront être dévoilés lors d'une telle enquête.*

<sup>1</sup> « Le niveau des ressources de fonctionnement des universités québécoises : comparaison aux autres universités canadiennes, 1995-1996 à 2002-2003 », Rapport du comité conjoint CREPUQ-MEQ sur le niveau des ressources, novembre 2002.

<sup>2</sup> Statistique Canada, *Revue trimestrielle d'éducation*, « Financement des universités : pourquoi les étudiants doivent-ils payer davantage ? », vol.4, #2, 1997, pp 10-24.

<sup>3</sup> FEUQ, *Mémoire sur l'accessibilité financière aux études*, Mémoire déposé dans le cadre des consultations du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, 2003.

<sup>4</sup> *Le Devoir*, 23 janvier 2003, *La Presse*, 14 février 2003, *Le Troposphère*, feuillet de liaison Coalition interdépartementale des étudiantEs libres (CIEL-UdeM), février 2003.

<sup>5</sup> Canadian Center for Policy Alternatives, *Missing Pieces IV*, mai 2003.

<sup>6</sup> Martin Petit, « L'éducation », in Martin Poirier et al., *À qui profite le démantèlement de l'État ?*, Chaire d'études socio-économiques de l'UQÀM, 1998.

<sup>7</sup> Gouvernement du Québec, « Les universités à l'heure du partenariat », avis du Conseil supérieur de l'éducation au ministre de l'éducation, mai 2002.

<sup>8</sup> Léo-Paul Lauzon et al., *Pour une fiscalité progressiste, juste et équitable*, Mémoire présenté à la Commission Séguin sur le déséquilibre fiscal, Chaire d'études socio-économiques de l'UQÀM, janvier 2002.

<sup>9</sup> Duncan Cameron et Edward Finn, *Les dix mythes sur le déficit*, Le Centre canadien des politiques alternatives, 1996

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> Sur la question de l'aide sociale aux entreprises, le magazine *Time* révèle plusieurs faits déconcertants (plus de 125 milliards \$ « d'aide » aux entreprises) dans son édition de novembre 1998. Donald L Barlett, et James B. Steele, « Corporate welfare: First in a series », *Time*, New York, Nov. 9, 1998.

<sup>12</sup> Léo-Paul Lauzon et al., *Pour une fiscalité progressiste, juste et équitable*, Mémoire présenté à la Commission Séguin sur le déséquilibre fiscal, Chaire d'études socio-économiques de l'UQÀM, janvier 2002.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p 87.

<sup>14</sup> C. Lidbury, *Leçons se dégageant des études de cas sur les contrats de performance*, Rapport de recherche, OCDE, 1999, p.12.

<sup>15</sup> J. Bernatchez, « L'expérience québécoise des contrats de performance entre l'État et les universités », *Sciences de la société*, n° 58, février 2003, p.167.

<sup>16</sup> B. Godin, *Les indicateurs de la recherche universitaire*, Rapport de recherche présenté à l'ADARUQ et à la CREPUQ.

## CONCLUSION

Ce mémoire a esquissé les contours d'un projet d'université complexe qui ne peut se réaliser qu'avec la participation démocratique de l'ensemble de la communauté universitaire et de l'ensemble de la société. Ce projet d'une université publique, gratuite, accessible et de qualité implique que l'État considère l'université comme un bien commun.

Les règles du marché privé, plus encore celles de la globalisation économique, favorisent la rentabilité économique et éliminent les entraves aux profits financiers. Pour ce faire, la globalisation étend la sphère marchande, non seulement à toute la planète, mais à tous les domaines de la vie en société. L'une des contre-attaques possibles à ce mouvement mondial consiste à considérer certains domaines de la société comme « bien commun » : l'eau, l'éducation, la santé, l'énergie, le transport, la sécurité, etc. Ces lieux communs et ces ressources communes doivent bénéficier également à tous et toutes, hors de la sphère du marché privé. La société ne peut se construire qu'autour d'un bien commun, le bien commun ne peut se construire qu'avec la participation de toute la société. Dans les universités, cela pourrait être accompli par l'instauration d'une démocratie participative intégrant les professeurEs, les chargéEs de cours, les étudiantEs et les employéEs de soutien.

L'université comme bien commun est une université de qualité. Les ressources matérielles et les infrastructures doivent être abondantes et adéquates. Les professeurEs et les chargéEs de cours doivent être reconnus avec équité pour leur contribution à l'enseignement. L'université doit être un lieu de débats favorisant l'émancipation citoyenne par le développement de l'esprit critique. Par ailleurs, le réseau universitaire doit être implanté dans toutes les régions du Québec.

L'université comme bien commun est une université accessible à tous les citoyens et toutes les citoyennes. Aucune contrainte financière ne doit empêcher la réalisation d'un projet d'études universitaires, c'est pourquoi nous proposons la gratuité scolaire et, de façon transitoire, l'encadrement des droits de scolarité et des frais obligatoires dans une loi sur l'accessibilité aux études. L'aide financière devrait être elle aussi réévaluée afin de solutionner les problèmes d'endettement et les prêts étudiants devraient éventuellement être remplacés par un revenu minimum garanti.

L'université comme bien commun est une université financée adéquatement. Il est essentiel d'assurer l'indépendance des universités face aux donateurs privés. L'État doit par ailleurs subventionner la recherche libre, indépendante ou fondamentale, afin de pallier l'absence du partenariat privé dans ce domaine. Afin d'assurer un financement public, juste et équitable, une fiscalité progressive touchant les particuliers et les entreprises les plus riches doit être étudiée.

En 2004, le Québec est à la croisée des chemins. Il peut suivre la voie tracée par la gouverne péquiste : après les coupures, nous pouvons laisser le secteur privé investir l'éducation et le détourner en vue d'un profit à court terme, nous pouvons libéraliser les frais de scolarité rendant l'accès à l'université inégalitaire. D'un autre côté, il peut dès maintenant s'engager à faire profiter la majorité de la société québécoise d'un système d'éducation supérieure de qualité sur la base d'un financement public. Cela implique que le Québec affirme sans nuance le caractère public de l'éducation, qu'il considère l'éducation comme un bien commun.